

CONCLUSIONS FINALES DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR « LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DES DIASPORAS »

Amman, 18 septembre 2019

1. Contexte de la conférence régionale

Le réseau parlementaire sur les politiques relatives aux diasporas a organisé, en coopération avec la Chambre des représentants jordanienne, une conférence régionale sur « *Le potentiel économique des diasporas* » le 18 septembre 2019. Cette conférence a réuni environ 75 participants de 25 pays, dont des organisations non gouvernementales de diasporas, des parlementaires, de hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants diplomatiques.

Faisant suite à la réunion de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées tenue en mars 2018 en Jordanie, sur la situation des migrants et des réfugiés en Jordanie, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, cette conférence s'est penchée sur les moyens pratiques de renforcer la contribution des diasporas au développement dans les pays d'origine et les pays hôtes.

Les diasporas ont constitué des réseaux sociaux, culturels et économiques efficaces dans le monde entier. Les pays hôtes et les pays d'accueil devraient tirer parti des avantages que présentent ces réseaux en associant les diasporas à l'élaboration des politiques et en créant un environnement attrayant pour que les diasporas contribuent au développement national.

Il s'est avéré que les pays où la participation des diasporas est plus élevée ont de meilleures perspectives de croissance économique et certains gouvernements ont mis en place des programmes pour encourager les diasporas et leurs familles à investir. Certains reconnaissent officiellement que leurs diasporas font partie intégrante des plans nationaux de développement. Cela étant, malgré les avantages évidents qu'il y a à attirer des investisseurs et des entrepreneurs des diasporas pour qu'ils travaillent avec leur pays d'origine, de nombreux pays continuent de leur imposer des restrictions (accès à l'information, obstacles juridiques à l'engagement économique, accès à l'emploi et aux droits de propriété). La conférence a été axée sur la manière dont les diasporas peuvent s'engager à introduire des pratiques nouvelles et meilleures dans leurs pays d'origine, à attirer des investissements étrangers, à faciliter le transfert de technologies et de connaissances et elle a étudié le rôle des parlements nationaux dans ce processus.

2. Conclusions générales

Le caractère de l'immigration a profondément évolué au cours des dernières décennies de sorte que les États sont aujourd'hui confrontés à la circulation non seulement des personnes et des biens mais aussi des connaissances et des capitaux, d'où des possibilités commerciales. Les États devraient mettre en place des programmes efficaces pour développer la coopération entre les différentes parties prenantes de manière que toute une série d'activités des diasporas donnent des résultats économiques réels. Ces programmes devraient être conçus en consultation avec le secteur privé, les syndicats et d'autres partenaires sociaux pour porter à leur maximum leurs effets économiques et le soutien du public.

L'importance économique des membres des diasporas repose sur le flux de connaissances que les États devraient collectivement s'efforcer d'amplifier et de renforcer. Par l'examen des besoins des nouvelles économies, les États devraient accroître les possibilités de « circulation des compétences ».

Le potentiel économique des membres de diasporas est souvent négligé et il est rare que des informations sur le succès des mesures mises en place soient systématiquement collectées et que les activités économiques des diasporas soient évaluées. En coopération avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales compétentes, les États sont invités à mettre au point des mécanismes d'intégration efficaces permettant de renforcer l'interaction entre les autorités nationales et les organisations de diasporas.

Il faudrait encourager les membres des diasporas à s'organiser en réseaux régionaux ou interrégionaux et à mettre en place des mécanismes appropriés favorisant leur participation au développement économique de leurs pays d'origine et des pays qui les accueillent. Les États peuvent tirer profit d'une coopération étroite avec les associations de diasporas et devraient en conséquence veiller à ce que les conditions nécessaires à la formation de tels partenariats soient réunies.

Il ressort de l'expérience de plusieurs pays représentés à la conférence que les diasporas peuvent être, pour les États, des partenaires de poids pour encourager le développement économique et la coopération dans la région.

Les conclusions générales et les recommandations sont destinées à servir de base à d'autres travaux du réseau sur les politiques relatives aux diasporas dans ce domaine.

3. Conclusions et recommandations thématiques

Après avoir entendu les exposés des membres de panels, suivis par des débats animés, les membres du Réseau parlementaire sur les politiques des diasporas sont parvenus aux conclusions ci-après et ont formulé les recommandations ci-dessous.

A) Contribution des diasporas au développement économique

1. Les membres du Réseau soulignent l'importance des mécanismes destinés à faciliter la contribution des diasporas au développement économique. Il convient de mettre l'accent sur l'aide au transfert de connaissances, à l'innovation, à l'investissement, à l'entrepreneuriat et à la philanthropie et ainsi :

- Reconnaître la contribution importante des investissements et des économies réalisés par les diasporas pour le développement de leur pays d'origine et de leurs communautés locales ;
- Adopter des cadres réglementaires transparents et appropriés au niveau national concernant la participation des diasporas au développement économique tout en leur offrant des possibilités d'emplois, de développement des compétences et de contributions financières des membres de diasporas à l'économie du pays hôte et du pays d'origine ;
- Elaborer et appliquer une méthodologie globale de collecte des données concernant les diasporas sur les effets de leur contribution au développement économique au niveau local, national, régional et international dans le pays d'origine et le pays d'établissement ;
- Elaborer des programmes spéciaux philanthropiques et d'investissement pour favoriser la participation des diasporas au développement économique aux niveaux local, régional et national ;
- Créer des institutions spéciales responsables des projets liés aux diasporas, avec la participation active de celles-ci pour soutenir les membres des diasporas et pour leur permettre de partager leurs connaissances et leurs compétences avec la population de leur pays d'origine ;
- Améliorer les capacités des représentations diplomatiques d'entretenir les rapports entre les membres des diasporas et leur pays d'origine, en leur fournissant les informations nécessaires sur les possibilités et les conditions de travail et

d'investissement, les opportunités d'échange et les programmes éducatifs destinés aux diasporas ;

- Encourager et soutenir les programmes de formation de responsables parmi les membres des diasporas pour maximiser leur effet économique, social et culturel ;
- Renforcer les partenariats entre diasporas, pouvoirs publics, et secteur privé par des réunions régulières et publiques ;
- Promouvoir des projets intéressant les associations des diasporas et la participation des diasporas au développement par le biais d'organisations de coopération internationales et régionales comme l'OIM, la Banque mondiale, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les agences nationales de développement ;
- Simplifier les mécanismes de contribution des diasporas à leur pays d'origine et à leur pays hôte en créant et en renforçant les commissions consultatives concernant la politique des diasporas sur l'utilisation du potentiel des diasporas à la définition de politiques liées au développement.

2. Les membres du Réseau invitent en outre les Etats à créer les conditions favorisant un renforcement de la contribution des diasporas au développement économique dans leur pays de résidence et leur pays d'origine et ainsi :

- Faciliter l'accès des membres des diasporas et de leurs proches au statut de résidents, simplifier les exigences de visas ou assurer la possibilité d'une double nationalité ;
- Développer des programmes fiscaux spécifiques, la reversion des droits à une pension et d'autres avantages économiques pour les membres des diasporas qui rentrent dans leur pays d'origine ;
- Utiliser les instruments financiers axés sur les investissements (obligations pour diasporas, systèmes de crédit spéciaux, avantages financiers spécifiques pour les activités philanthropiques) afin de faciliter la mobilisation du capital des membres des diasporas ;
- Développer les normes et les directives de reconnaissance des qualifications étrangères (diplômes, certificats etc.) et des compétences acquises dans différents secteurs ;
- Lancer des initiatives de mobilité de la main-d'œuvre, y compris des programmes pour l'emploi à des fonctions de nature permanente, saisonnière, temporaire et liées à l'économie circulaire afin de pourvoir les postes vacants sur le marché du travail ;
- Investir dans le développement du capital humain en encourageant l'entrepreneuriat, les cours de perfectionnement, les programmes de développement des compétences parmi les membres des diasporas, la création d'emplois productifs conformément aux besoins du marché du travail, notamment par la coopération avec le secteur privé et les syndicats ;
- Encourager la mise en place par les autorités nationales de forums professionnels régionaux / interétatiques des diasporas et assurer une consultation régulière avec les professionnels des diasporas pour recenser les domaines économiques stratégiques et y attirer les ressources des diasporas.

B) *Nouvelles approches de la mobilisation des ressources des diasporas pour le développement*

1. Les membres du Réseau encouragent les Etats à renforcer le potentiel de participation des diasporas au progrès économique par le recours aux technologies modernes. Ainsi :

- Promouvoir des plateformes spéciales de médias sociaux associant les membres des diasporas à la fois dans les pays d'origine et dans les pays hôtes pour qu'ils restent en rapport avec les investisseurs ;
- Organiser et promouvoir des plateformes en ligne à accès libre pour tous les projets et initiatives concernant des diasporas et diffuser des informations et des lignes directrices

faciles d'accès sur la participation effective et coordonnée des diasporas sur le plan financier, bénévole ou philanthropique ;

- Promouvoir et développer les réseaux scientifiques et d'anciens élèves existants pour un partage d'informations et d'innovations ; étudier les opportunités offertes par ces réseaux pour encourager la coopération internationale dans le cadre de divers programmes sociaux et économiques ;
- Encourager les établissements d'enseignement nationaux à favoriser l'ouverture de leur personnel pour faire participer des universitaires des diasporas à des partages de connaissances et à des partenariats spécialisés, y compris le recours aux possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information (cours en vidéo, programmes de recherche et d'enseignement communs en ligne etc.) ;
- Exploiter la technologie et la numérisation pour évaluer et reconnaître les qualifications, les compétences acquises et l'expérience professionnelle afin d'assurer les équivalences et de permettre de comparer les systèmes nationaux.

2. Le Réseau encourage le renforcement du potentiel de participation des diasporas au progrès économique des pays d'origine en facilitant les rapatriements de fonds. Ainsi :

- Développer les stratégies nationales de rapatriement de fonds et les mécanismes d'évaluation destinés à déterminer les avantages de ces envois de fonds pour les économies nationales ;
- Réduire les obstacles administratifs et bureaucratiques aux transactions financières en minimisant le coût des transferts, en évitant la double imposition, en optimisant et en numérisant les services bancaires etc. ;
- Soutenir l'élaboration de solution technologiques innovantes pour les rapatriements de fonds comme les paiements par portable, les outils numériques, la banque électronique, les solutions financières non bancaires etc., qui favorisent la réduction des coûts, permettent un accès immédiat et assurent la transparence ;
- Etablir et soutenir les portails d'information en ligne qui publient des données sur l'évaluation des coûts, de la vitesse et d'autres paramètres significatifs des rapatriements de fonds afin d'encourager la transparence et la concurrence sur ce marché ;
- Encourager les institutions internationales à poursuivre les recherches et à développer la coopération afin de favoriser l'effet des rapatriements de fonds sur le développement.

Autres décisions et observations finales

Une fois discutées et adoptées, les recommandations énoncées dans les conclusions finales seront communiquées aux autorités nationales, aux organisations internationales et aux associations des diasporas.

Les participants ont tenu à remercier la Chambre des Représentants jordanienne d'avoir accueilli la conférence et d'avoir soutenu son organisation, ainsi que la Confédération helvétique pour sa généreuse contribution, qui a rendu possible le travail du Réseau.